



titre de séjour et changement d'adresse

Par **Ennakari**, le **10/10/2025** à **10:29**

Bonjour,

J'ai déménagé il y a six mois et je m'apprête à signaler mon changement d'adresse à la préfecture. Je suis restée dans le même département, le Val de Marne.

Mon titre de séjour actuel est une carte de résident valable dix ans, qui expire en septembre 2026 (arrivée en France dans les années 70).

Est-il plus judicieux de demander en même temps la délivrance de mon nouveau titre de séjour ? Ou seulement de déclarer ma nouvelle adresse et déposer mon dossier de renouvellement 3 mois avant la date d'expiration ?

Les délais pour obtenir un rendez-vous étant très longs, je souhaite savoir quelle serait la démarche la plus avantageuse dans ma situation.

Merci de vos réponses.

Cordialement.

Par **Zénas Nomikos**, le **13/10/2025** à **12:21**

Bonjour,

[quote]

Les délais pour obtenir un rendez-vous étant très longs

[/quote]

il me semble que vous avez la réponse à votre question, non?